



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC

Date de publication: SHAB 12.04.2023, **Publication répétée:** 13.04.2023, 14.04.2023

Numéro de publication: BH00-0000010640

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Genève, Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

Sommation des autres personnes concernées, PROJECTES GRUP AVANÇA, SOCIEDAD LIMITADA, Castellar del Valles, succursale de Genève

1. Publication

Organisation concernée:

PROJECTES GRUP AVANÇA, SOCIEDAD LIMITADA, Castellar del Valles, succursale de Genève

CHE-373.189.107

rue de Lausanne 37

1201 Genève

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'exerce plus d'activités et n'a plus d'actifs réalisables. L'entité juridique a été sommée sans résultat de faire valoir un intérêt au maintien de l'inscription auprès de l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 1re phrase, CO). Les autres personnes concernées sont donc sommées, en vertu de l'art. 934, al. 2, 2e phrase, CO) de faire valoir auprès de l'office du registre du commerce, dans le délai indiqué, leur intérêt fondé au maintien de l'inscription de l'entité juridique. Si, dans le délai imparti, personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription, la radiation de l'entité juridique est ordonnée par l'office du registre du commerce (art. 934, al. 2, 3e phrase, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 934, al. 3, CO).

Délai : 30 jours

Fin du délai: 14.05.2023

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève,

Rue du Puits-Saint-Pierre 4,

1204 Genève